

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIIN 2008

Le 26 juin, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CANZIANI M., FRANCOIS P. MAURY Y. COUSTALAT J.P. MONMART A. GUILLAUME L. TAILLANDIER F. SOLOHUB S. DURU A-F.. VARECHARD R. BUSATO J. CANIAC A.

Absents : de NATALE G absent représenté par Mme CANZIANI M. AMRANI E.

Secrétaire : Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre.

Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Délégations du Conseil au Maire :

Annule et remplace la précédente délibération.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que les attributions du Maire doivent être précisées ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° - De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. La souscription des emprunts devra intervenir dans le respect des limites ci-après :

- monnaie utilisée pour l'emprunt : l'euro ;
- durée maximale de l'emprunt : 30 ans ; avec phase de mobilisation éventuelle en sus ;
- date de souscription : postérieurement à l'adoption du budget par l'assemblée, le montant emprunté ne devant pas excéder le montant total prévu au budget en section d'investissement ;

- type d'emprunt : taux fixe, variable, révisable ou produit structuré (produit de pente notamment) ;
- 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que ce soit devant les juridictions administratives (recours en annulation ou de plein contentieux), civiles, pénales, commerciales ou prud'hommales. Cette compétence est déléguée pour les affaires portées en première instance, en appel ou en cassation.
- 17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;
- 18° - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par l'assemblée à 200 000 € ;
- 21° - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DONNE son accord pour déléguer au Maire ces pouvoirs.

Dit que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Provins.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer 24 noms parmi lesquels l'inspecteur des impôts désignera 12 personnes.

TITULAIRES :

1 DANIEL Philippe

7 KLEINRICHERT Patrice

2 LUCIOT Thierry (membre ext.)

8 MAURY Yannick

3 MAURY Maurice (prop bois)
 4 LASSEAUX Pierre
 5 DAHER Gérard
 6 BAGUE Patrick

9 DURU Annie-France
 10 MONMART Alain
 11 FRANCOIS Patricia
 12 BUSATO Jean

SUPPLEANTS :

1 BOISSY Claudy
 2 SOUDAN Catherine (membre ext.)
 3 BESNARD Yves
 4 CHENAIE Francis
 5 LEPEME Lydie
 6 LEROY Michel

7 GUILLAUME Lionel
 8 COUSTALAT Jean Pierre
 9 SOLOHUB Sabrina
 10 CANZIANI Mireille
 11 TAILLANDIER Franck
 12 VARECHARD René

Lyonnaise des Eaux (avenants) :

Suite à l'absence de Monsieur Guy de Natale, ce sujet sera traité au prochain conseil municipal.

Taux sur la taxe des ordures ménagères :

Le conseil vote à l'unanimité la taxe des ordures ménagères à 12,79% soit 70 000€ ;
 Ce taux a été revoté suite à une erreur matérielle.

Commission provisoire pour la création d'un comité de jumelage :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SOLOHUB Sabrina qui informe l'assemblée d'un projet de jumelage de la commune avec une commune de l'union européenne, notamment le Pays de Galle pour des échanges scolaires, sportifs, associatifs... Il convient de procéder à la désignation d'au moins trois titulaires : M. TAILLANDIER Franck – Mme SOLOHUB Sabrina – Mme CANZIANI Mireille.

Cette commission sera dissoute lors de la création de l'association.

POUR : 13 ABST. : 1

Désignation d'un référent pour le SPANC :

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné le délégué à la commission SPANC :
 Monsieur BUSATO Jean – 2 rue de la Fontaine.

Délibération prise à l'unanimité.

Désignation d'un délégué pour le SI du Canton de Bray-sur-Seine :

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués titulaires et suppléants au syndicat d'initiative du canton de Bray-sur-Seine :

Titulaire : VARECHARD René – 8 rue Marcel Viallet

Suppléant : GUILLAUME Lionel – 22 résidence des Ormes.

Délibération prise à l'unanimité.

Désignation d'un délégué sécurité routière (union des Maires) :

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné un délégué sécurité routière : MAURY Yannick – 31 rue de la Rivière.

POUR : 13 ABST. : 1

Désignation de délégués comité de jumelage du canton de Bray-sur-Seine :

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité de jumelage du canton de Bray-sur-Seine :

Titulaire : SOLOHUB Sabrina – 19 bis rue du Moulin d'Ocle ;

Suppléants : TAILLANDIER Franck – 21 rue de l'Abreuvoir.
 Délibération prise à l'unanimité.

Avenant réservation salle polyvalente :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme CANZIANI, décide de demander un chèque de caution ménage de 100.00 € à compter du 01 septembre 2008 à la réservation de la salle polyvalente des Ormes.

(article n°3 – II). Délibération prise à l'unanimité.

Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement 2007 :

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur les rapports suivants (ci-annexé) et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette ;

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales

- fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle – droit de mutation, dotation d'un montant de 19 206.33 € versée en deux fois.
- Le Maire présente au conseil municipal 4 demandes de subvention : Art Concept Construction – ADMR – Chorale du Montois et du Provinois – Club de football (entente Longueville ; Ste Colombe ; St Loup de Naud ; Les Ormes). Le conseil municipal considère ces demandes trop tardives (le budget a été voté au mois de mars 2008) et ne souhaite pas donner de réponses positives pour les 4 demandes. Un courrier de M. le Maire sera envoyé à chaque demandeur.
- Notification d'une ordonnance en date du 16 mai 2008 rendue par le juge des référés (Tribunal Administratif de Melun) qui concernait une convocation du conseil municipal du 11 mars 2008 par la tenue d'un conseil le 18 mars 2008. Le requérant, Monsieur Thierry SOLÉ contre la commune des Ormes. Dans le mémoire du 01 avril 2008, Monsieur SOLÉ déclare se désister purement et simplement de sa requête.
- Courrier de Madame Gisèle MAURY concernant un bâtiment en ruine à proximité de sa maison. Monsieur le Maire précise qu'un deuxième courrier en AR a été envoyé à M. PREDHOMME le mettant en demeure d'entretenir sa propriété et de faire cesser tout péril. Monsieur le Maire précise qu'au delà d'un mois, il engagera une procédure administrative contre Monsieur PREDHOMME.
- Projet de cantine et de garderie : Monsieur VARECHARD René expose au conseil le projet de cantine et de garderie en partenariat avec les communes d'Everly et de Chalmaison. Un sondage a été transmis par l'intermédiaire de la Directrice de l'Ecole des Ormes aux parents d'élèves. Les résultats n'ont pas été communiqués. Des rencontres avec les Maires des deux communes sont prévues pour mettre au point l'organisation.
- Aménagement du futur étang communal : Monsieur VARECHARD René informe le conseil que le plan d'eau sera à notre disposition en 2011. Chaque membre du Conseil

peut réfléchir à la meilleure solution pour utiliser dans l'intérêt des habitants le dit plan d'eau.

- Le Maire informe le Conseil que la Lyonnaise des eaux procèdera au lavage du réservoir du château d'eau le 02 juillet 2008.
- Le Maire informe le Conseil du prochain déménagement de la prise de travail des employés communaux vers le hangar communal. La prise de travail sera mise à disposition des parents qui attendent leurs enfants à la sortie de l'école par mauvais temps.
- Confidentialité du secrétariat de mairie : le Maire informe le Conseil que l'accueil au secrétariat de mairie sera amélioré (voir article dans le prochain Echo municipal). Les horaires de nettoyage du secrétariat devront coïncider avec les jours de fermeture de l'accueil.
- Le Maire informe le conseil que le passage en commission pour la demande de subvention du contrat triennal de voirie est repoussé au mois de septembre 2008.
- Le Maire informe le conseil que Monsieur COUSTALAT Jean-Pierre a été élu vice-président du CCAS ;
- Suite à la réunion du conseil en inter commission du mardi 17 juin, le conseil décide que les personnes qui bénéficieront du repas de fin d'année, ne bénéficieront plus du colis de fin d'année.
- La cérémonie des vœux du maire sera supprimée.
- Remerciements au COF pour l'organisation de la Fête communale et la Fête de la musique. Question de Mme DURU : pourquoi les employés communaux distribuent-ils les papiers du COF ? réponse de Monsieur le Maire, cette collaboration existe depuis la création du COF.
- Monsieur COUSTALAT informe l'assemblée qu'une réunion avec la CLILE (Commission Locale d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions ; présidée par M. CAPARROY, vice-président du Conseil Général) s'est tenue le 11 juin 2008 à Provins. Quatre ateliers fonctionnent depuis quelques années déjà : insertion professionnelle, emploi, formation ; logement, hébergement ; démarche de soins et prévention santé et lien social, accès au droit, citoyenneté. Un article sera publié dans un prochain Echo Municipal.
- Le Maire présente au conseil trois demandes de dérogations à la sectorisation scolaire. Après en avoir délibéré, les trois demandes sont déclarées sans objections :
Mousseaux : POUR 4 – CONTRE 2 – ABST. 8
Longueville : POUR 11 – CONTRE 1 – ABST. 2
Longueville : POUR 13 – ABST. 1

Compte-rendu des commissions :

- Environnement : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier d'un regroupement de résidents de la rue du Haut du Moulin d'Ocle a été reçu en Mairie. Il concerne les problèmes d'écoulements des eaux de pluie de la rue du haut de Moulin d'Ocle. Messieurs VARECHARD, CANIAC et TAILLANDIER font un état des lieux des travaux déjà réalisés et la suite qui sera donnée à ce problème. Un courrier sera envoyé à chaque signataire de ce courrier.
- Observation de Monsieur VARECHARD René : « la loi de régulation postale, conséquence des directives européennes du 1^{er} décembre 1997 et du 10 juin 2002, a amené la Direction Nationale de LA POSTE à fermer les bureaux de poste qu'elle estime trop peu rentable, et ce sont les Directions régionales et elles seules qui appliquent cette politique de fermeture. Ecrire que Monsieur VERNET a demandé la

fermeture du Bureau de Poste des ormes est donc une affirmation inique et complètement mensongère qui doit être dénoncée. »

- Urbanisme : Madame FRANCOIS informe l'assemblée que toutes demandes (déclarations préalable, permis de construire, permis de démolir) sont gérées en commission.
- Information : Prochaine sortie de l'Echo municipal en juillet.
- Fêtes : 13 juillet 2008 : repas champêtre, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal
14 juillet 2008 : jeux jusqu'à 17 heures 30, tirage de la tombola et goûter traditionnel.
- Finances : la commission des finances se réunira au mois de septembre-octobre pour faire le point des articles budgétaires.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H22.